

DRINK
DOW'S ALE
Standard of Strength
and Quality

**Le Monde
Ouvrier**



**The Labor
World**

TRY
BLACK HORSE
ALE
100 Years of Brewing
Experience behind it

Rédaction : 11, rue Saint-Paul Ouest

« INSTRUIRE ET AMELIORER »

Téléphone : LANCASTER 5361

La conférence interprovinciale

La cessation brusque et quasi imprévue de la conférence interprovinciale constitue le premier grand scandale canadien d'envergure nationale, le premier épisode-surprise de 1941, et nul corps public ne regrette plus cette déconfiture que le Travail Organisé.

Les trois mousquetaires du provincialisme politique rétréci auxquels est due cette décision de ne pas discuter les recommandations du rapport Rowell-Sirois ont oublié que ledit rapport renfermait également des recommandations au point de vue de la législation sociale et que le Travail Organisé avait généralement approuvé ces recommandations. De la sorte, quand les trois premiers ministres de l'Ontario, de la Colombie britannique et de l'Alberta se sont étourdiment insurgés contre toute discussion des recommandations du rapport en question, ils n'ont sûrement pas réfléchi l'opinion du Travail Organisé de leur propre province.

Dans cette regrettable affaire, il semble que ces messieurs aient été hypnotisés par l'aspect purement financier de ce rapport et que, pour sauvegarder certains privilèges locaux qui n'ont plus leur place à notre époque — où l'unité nationale est pour ainsi dire une impérieuse nécessité — ils aient ignoré tout le reste du rapport Rowell-Sirois, considérant ce reste comme trop peu important pour faire les frais d'une discussion interprovinciale. Cette attitude prouve au pays en général et au Travail Organisé en particulier que certains de nos politiciens professionnels n'ont point une mentalité d'envergure nationale puisqu'ils croient bien faire ou essaient de nous faire croire qu'ils se conduisent proprement en subordonnant les intérêts généraux du pays, envisagés comme un tout, à un aspect particulier des intérêts provinciaux qu'ils s'arrogent le droit de représenter.

Ce trio d'étroits politiciens n'a vu que le côté financier du rapport, disons-nous, leur courte vue leur interdisant de se rendre compte, selon toutes probabilités, que le problème national n'est pas exclusivement de nature financière. Ce faisant, ils ont montré au pays qu'ils n'étaient pas des hommes d'Etat, au sens large du terme, mais simplement des tas d'hommes plus dignes de représenter certains intérêts qu'une opinion publique et nationale vraiment digne de ce nom.

Le moins qu'on pouvait faire en l'occurrence, croyons-nous, était de discuter à fond les recommandations de ce rapport important, ne fut-ce que pour indiquer une bonne foi de rigueur en pareille circonstance et aussi pour éclairer le public canadien quant à la valeur intrinsèque de ces recommandations. En l'état actuel des choses, le public canadien ne sait pratiquement rien de ce rapport et il peut supposer, sinon croire, dans son ignorance des questions à envisager, que ces trois groupes ministériels intransigeants étaient justifiables de faire publiquement preuve de caducité politique, ce qui n'est pas vrai, ce qui ne peut être vrai, étant donnée la gravité exceptionnelle de la situation nationale du fait même de la situation internationale.

Le Travail Organisé ne peut, à son grand regret, que désapprouver cette mesquine attitude de gens qui, mis en présence d'événements si importants, refusent de s'instruire à la lumière de ces événements, à l'instar de ces bonnes gens qui disent ne rien voir autour d'eux sans se rendre compte que c'est parce qu'ils ont un bandeau sur les yeux qu'ils n'y voient goutte.

Non, la question financière n'est pas, ne peut plus être, à notre époque de transition, toute la question nationale. Elle n'est qu'un des aspects multiples de cette question. Elle a son importance, sans aucun doute, mais cette importance ne va pas jusqu'à éliminer le reste des problèmes nationaux à résoudre, notamment le problème économique proprement dit, la nécessité d'harmoniser les relations entre le Travail et le Capital et cette autre nécessité qui consiste à humaniser les mesures de prévoyance sociale sans l'application desquelles l'avenir du Canada et de ses quelque douze millions de citoyens ne saurait être vraisemblablement envisagé que sous la forme d'un cauchemar.

Aussi le Travail Organisé proteste-t-il contre l'attitude futile de politiciens à courte vue qui se ferment les yeux pour ne rien voir, se bouchent les oreilles pour ne rien entendre et se refusent à regarder plus loin que le fond de leur portefeuille ministériel.

Si c'est cela qui s'appelle préparer l'unité canadienne, nous avouons humblement n'y plus rien comprendre.

A côté de cette attitude étrange, combien est grande, noble et patriotique la déclaration de l'hon. M. Godbout qui, sans vouloir sacrifier la moindre parcelle des droits des provinces ni de leur autonomie, était prêt à étudier les grands problèmes nationaux et chercher leur solution dans le meilleur intérêt de tous.

LE MONDE OUVRIER.

D'un Arôme Délicat

THÉ
"SALADA"

OPINIONS.

Pour l'unité canadienne

"Envisageant le Canada comme un tout et non pas comme neuf pays, je demande s'il ne serait pas désirable qu'il y ait, dans une certaine mesure, quelque uniformité à propos des minima de salaires et des heures de travail dans tout le pays." — Hon. NORMAN A. McLARTY, *Ministre fédéral du Travail.*

En même temps qu'il donnait publiquement son adhésion aux recommandations de la Commission Rowell-Sirois, M. McLarty se hasardait à exprimer l'opinion ci-dessus énoncée quant à l'uniformité des lois du travail de l'une à l'autre extrémité du Dominion, ce qui cadre d'ailleurs admirablement avec l'opinion que nous en avons exprimée ici à maintes reprises.

Il est certain que la multiplicité des lois dites ouvrières qui prévalent actuellement en nos neuf provinces est une cause de confusion, d'instabilité industrielle et d'inéquilibre économique. Chaque province légifère en la matière, sous l'autorité d'une Constitution outrageusement démodée, comme s'il s'agissait de neuf pays différents ou peu s'en faut, de pays à peu près indépendants les uns des autres et qui osent encore être jaloux de cette indépendance qu'en certains milieux attardés on affuble du sobriquet d'autonomie, comme si pareille autonomie n'était pas, dans l'état actuel des choses, incompatible avec une véritable politique d'unité nationale canadienne. A tort ou à raison, nous croyons que cette unité canadienne, au moins sous ses aspects essentiels, c'est-à-dire aux points de vue politique et économique, est impossible tant que les dirigeants des provinces, plus soucieux de sauvegarder leur prestige électoral que de travailler aux véritables intérêts généraux du Canada envisagé comme un tout homogène, persisteront à se retrancher derrière un camouflage de basse politique et à sacrifier ainsi l'avenir du pays au maintien d'une idéologie provincialiste à courte vue.

Nous sommes actuellement encombrés d'un onéreux supplément de lois et de gouvernements et il importe, selon nous, que l'on se désencombre en partie de ce bois mort si l'on veut atteindre, fut-ce dans une modeste mesure, à une application rationnelle et pratique de cette idée d'une unité nationale bien comprise. Aussi donnons-nous raison au ministre fédéral du Travail quand il formule le vœu tendant à l'uniformité des minima de salaires et des heures de travail par tout le Canada. Ce serait là, sans aucun doute, un bon point de départ au point de vue strictement économique. Car l'unité canadienne doit être d'abord et surtout d'ordre économique, étant donné que la désunité actuelle, qui frôle de très près le désordre, tient précisément au fait de ces rivalités politiques interprovinciales qui dominent encore notre existence de citoyens canadiens et s'opposent, de par leur nature même, à toute unité nationale vraiment digne de ce nom. Or, comme c'est la politique qui, malheureusement, domine l'économique au pays parmi nous, il convient, semble-t-il, de simplifier notre appareil administratif provincial et de centraliser, sur le plan fédéral, tout ce qui est essentiel à l'avenir de notre nation envisagée comme un tout, tout en laissant à chacune de nos neuf provinces le monopole des choses traditionnelles dont le maintien n'empêcherait en rien le développement inévitable de l'unité politique et économique du Dominion.

Nous vivons à une époque où, pour assurer l'avenir de notre pays, il faut regarder en avant de soi, non pas en arrière. Et il serait peut-être prudent, pendant qu'il en est temps encore, de faire subir à la Constitution de 1867 les retouches qui s'imposent avant que des événements éventuels ne nous obligent à amputer plus à fond ce document d'une autre époque et qui ne convient plus guère à la nôtre à certains égards.

La prudence est encore la mère de la sûreté, comme la prévoyance en politique demeure une garantie de sécurité économique pour l'avenir.

POL BERRE.

ENEZ VOIR et ENTENDRE

Le grand chef ouvrier britannique

SIR WALTER CITRINE

Secrétaire général du Congrès des unions ouvrières britanniques

à une

Grande assemblée publique qui sera tenue à la

SALLE DU MARCHE ST-JACQUES

LUNDI, LE 20 JANVIER 1941

A 8 HEURES 30 DU SOIR

Il est du devoir de tout trade-unioniste de venir à cette assemblée et d'y amener un ami.

La vie des unions ouvrières par Ben. Drolet

LES PEINTRES ET LA SEMAINE DE 40 HEURES

Les peintres exigeront la semaine de 40 heures, lors des prochaines négociations du nouveau contrat collectif de travail des métiers de la construction.

Ce sujet d'une importance primordiale souleva une intéressante discussion, au cours de la réunion de l'union locale 349 des peintres, lundi dernier, sous la présidence du confrère Jules Boulet, assisté du nouveau secrétaire-correspondant, Didier Joyal. De fait, on réclama que le métier de peintres était le plus important de tous les métiers en bâtiment et que les intéressés devaient, cette fois, exiger des employeurs de la Chambre de Construction, des conditions de travail plus en rapport avec la profession.

Il s'agira aussi de demander une augmentation de salaire de 10%. Enfin de compte, après que les membres eurent exprimé leur opinion et avoir démontré la nécessité pressante d'une amélioration sensible de leur salaire, avec lequel ils doivent faire face à une augmentation constante du coût de la vie, il fut résolu que le Conseil Conjoint soit chargé de faire une étude des demandes indiquées afin d'être insérées dans le prochain contrat de travail.

Le délégué au Conseil de la construction, Edgar Gilbert, a présenté un rapport intéressant des dispositions de celui-ci, en invitant les unions affiliées à apporter les suggestions relatives aux propositions nouvelles qui doivent être faites à la Chambre de Construction (Builders' Exchange). On a rapporté aussi qu'un avis de modification au contrat collectif avait été publié dans la *Gazette Officielle de Québec*, à l'effet d'enlever de l'entente collective de travail, ceux des employés qui sont sensés travailler en permanence dans les conciergeries ou autres établissements similaires et les placer sur l'ordonnance No 14.

La campagne de recrutement se poursuit d'une façon encourageante depuis que le local s'est donné un agent d'affaires. Quinze nouvelles recrues furent initiées par le président Jules Boulet.

BAL DES OUVRIERS DE LA FOURRURE CE SOIR

C'est ce soir, et il ne faut pas l'oublier, que le Conseil conjoint des unions locales 66 et 67 des ouvriers de la fourrure, donne son bal annuel, en la salle de l'Auditorium, 375 ouest, rue Ontario.

Les amateurs de danses anciennes et modernes s'en donneront à coeur joie, avec la musique de l'orchestre Arthur Meerte.

Il va s'en dire que cette importante organisation ouvrière, en existence depuis plusieurs années en notre ville, mérite toute la sympathie du travail organisé en général. L'organisation compte sur les unionistes qui aiment ce genre d'amusement et elle leur promet un chaleureux accueil.

M. FRIDOLIN ROBERGE DECEDE

Un ancien président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, est décédé ces jours derniers, dans la personne de M. Fridolin Roberge, âgé de 76 ans. Le défunt avait été le représentant au Conseil, de la Loge Victoria de l'union des machinistes. Il occupa la position de 1900 à 1902.

En 1910, lors de l'inauguration de l'École technique, il y entra en qualité d'inspecteur. Il occupait, lors de sa mise en retraite, en 1937, le poste de chef technique.

Le défunt s'est toujours intéressé fortement, durant sa longue carrière, aux questions ouvrières. Le *Monde Ouvrier* offre à sa famille éprouvée ses plus sincères sympathies.

Les inspirations de Sam Gompers

Qui donc, autrefois, dans le monde du Travail, n'a pas connu et n'a pas entendu Samuel Gompers, président de la Fédération Américaine du Travail? Lorsqu'il exprimait ses impressions sur des sujets touchant les principes fondamentaux de l'unionisme, il inspirait à son auditoire une confiance absolue que le mouvement ouvrier dans lequel les travailleurs mettaient toutes leurs espérances, leur procurerait un jour ce dont ils rêvaient, c'est-à-dire la liberté de vivre heureux parmi les humains.

Rappelons-nous bien, quand il s'exprimait ainsi, le terme dont il se servait pour désigner une industrie quelconque opérant sous l'égide d'un contrat d'union. M. Gompers faisait toujours une grande différence entre un atelier d'union et un atelier fermé et sa définition était juste.

Un atelier d'union, disait-il, est une usine où il existe une entente définie entre employeurs et employés.

Ceux qui ne sont pas membres de l'union peuvent aussi y obtenir de l'emploi, quand les membres de l'union ne sont pas assez nombreux pour remplir les positions.

Ceci est d'ailleurs prévu dans la plupart des contrats d'union, par une clause qui y est spécialement insérée.

Cette clause est généralement ainsi conçue: 'Si le personnel doit être augmenté, un ouvrier peut être engagé, même s'il n'est pas membre de l'union, à condition, toutefois, qu'il s'engage à devenir membre dans une période de temps limitée.'

A vrai dire, le terme "atelier fermé" était un outrage à Samuel Gompers; il le qualifiait de terme égaré.

C'est pourquoi, lorsque nous faisons allusion à une industrie où les employeurs ont des relations contractuelles avec leurs employés, servons-nous toujours du terme: "atelier d'union".

SIR WALTER CITRINE A MONTREAL

Le Conseil des Métiers et du Travail invite les officiers et les membres des unions affiliées, ou non, à assister à une grande assemblée organisée par le Conseil et la Fédération provinciale du Travail, pour entendre Sir Walter Citrine, secrétaire général du Congrès des Unions ouvrières britanniques.

Cette réunion aura lieu lundi le 20 janvier, à 8 heures du soir, au marché Saint-Jacques, angle des rues Amherst et Ontario.

Il est important que les ouvriers soient présents, car nous sommes assurés que l'orateur et visiteur distingué saura intéresser son auditoire sur ce qui se passe actuellement en Europe.

Nous annonçons également qu'un banquet sera offert à M. J.-G. Winant, président du Bureau international du Travail, samedi le 25 janvier, en l'hôtel Windsor. Ceux qui désiraient y assister, peuvent se procurer des billets au coût de \$1.50. Prière de communiquer avec M. Raoul Trépanier, président du Conseil des Métiers, à 1153, Saint-Denis, LA. 2503.

UNE BELLE ASSEMBLEE DES EMPLOYES DE TAVERNES

Dimanche dernier, l'union locale 206 des employés de tavernes, tenait sa première assemblée de l'année, sous la présidence du confrère Nelson Fortier, assisté des vice-présidents Jos. Robillard, R. Dlotte, et des secrétaires René LaHaie et Edouard Desormiers.

Le président Fortier passa en revue les activités de l'union au cours de l'année 1940. Il fit voir tout le bien qui en aurait résulté si tous les employés de tavernes avaient compris l'importance d'appartenir à l'union ouvrière. Il espère que l'année 1941 sera plus fructueuse pour les adhérents et que les conditions de travail s'amélioreront de façon à ce qu'il y ait plus de bonheur et de prospérité parmi les travailleurs de cette industrie.

Le rapport du secrétaire-agent d'affaires fut le plus encourageant qu'on ait entendu: Les finances sont dans un état satisfaisant grâce au secrétaire Desormiers qui se dévoue corps et âme au succès de cette jeune union. Plusieurs nouvelles recrues demandèrent leur adhésion au mouvement unionisme et elles semblent comprendre la grande nécessité de s'unir pour améliorer leur sort. Des perspectives encourageantes se dessinent pour grossir le nombre de tavernes de l'union.

ELECTION AU CONSEIL DES METIERS DE LA CONSTRUCTION

Le Conseil des Métiers de la Construction tenait sa première réunion de l'année, jeudi dernier, aux quartiers généraux des métiers de l'imprimerie, sous la présidence du confrère J.-A. Charron.

Les délégués des unions affiliées avaient tenu à être présents parce que le Conseil procédait à l'élection de ses officiers pour l'année 1941.

Ce fut le confrère L.-P. Boisselle, délégué de l'union locale 349 des peintres, qui présida la cérémonie.

Il n'eut cependant aucune difficulté à procéder à cette élection, car les officiers furent tous élus par acclamation, à l'exception du secrétaire-financier. Cette charge est détenue par le confrère Onésime Renaud, agent d'affaires et délégué du local 116 des travailleurs du métal en feuilles. Dans ce cas, la nomination a été renvoyée à la prochaine séance du Conseil, qui aura lieu jeudi, le 23 courant, vu que le titulaire actuel était retenu chez lui par la maladie.

Voici les noms des officiers élus: J.-A. Charron, président; Oscar Boyer, vice-président; Edgar Gilbert, secrétaire-archiviste et correspondant; trésorier: Ed. Larose; Henry Landry, M. Legault, N. Armitage, vérificateurs; M. Radcliffe, sergent d'armes; L.-P. Boisselle, statisticien.

L'installation des officiers fut présidée par M. George Brown, délégué de l'union locale 359 des peintres.

Les délégués prirent connaissance d'un avis du Comité paritaire de l'industrie du bâtiment, relativement au bureau des examinateurs qui est chargé d'émettre des cartes de compétence aux ouvriers, tel que l'exige la loi des conventions collectives. Cette question d'une haute importance a soulevé un débat intéressant.

Le Conseil a appris avec regret la mort de M. J.-Ovide Proulx, vétéran de la Fraternité unie des charpentiers-menuisiers. Une minute de silence a été observée, et il a été résolu d'envoyer des lettres de condoléances à la famille et à l'union locale 1558 des charpentiers-menuisiers.

Le *Monde Ouvrier* exprime tous ses regrets de la disparition de cet artisan du trade-unionisme international.

LA FEDERATION PROVINCIALE DU TRAVAIL A QUEBEC, LE 27

La Fédération provinciale du Travail de Québec, dont M. Raoul Trépanier est le président, et M. Marcel Franq, le secrétaire, soumettra au gouvernement provincial, les résolutions qu'elle a adoptées au cours de son congrès annuel, tenu à Hull en juillet dernier. L'entrevue aura lieu le 27 janvier avec le premier ministre, l'hon. Adélard Godbout et les membres de son cabinet.

M. Marcel Franq est actuellement occupé à la préparation de l'important mémoire que contient ces demandes et qui sera présenté aux autorités provinciales lors de cette entrevue.

MECONTENTEMENT GENERAL CHEZ LES CORDONNIERS

Quoique les industriels de la chaussure aient reconnu le droit aux ouvriers de réclamer et d'obtenir une augmentation de 10 pour cent, qui prendra effet le 1er février prochain, cette question continue à faire le sujet d'une critique sérieuse, parce que cette augmentation — ou boni, comme on se plaît à l'appeler — ne s'appliquera pas à tous les intéressés de l'industrie, hommes et femmes. Lorsque la proposition a été faite par une forte délégation ouvrière au ministère du Travail, le sous-ministre du Travail, M. Gérard Tremblay, aurait affirmé que tous les ouvriers et les ouvrières profiteraient de cette gratification. Ce serait tout le contraire qui se serait produit, si on en juge par la décision prise par les manufacturiers, à l'effet que cette augmentation ne profite qu'à quatre classifications seulement.

La discussion fut soulevée sur la question de savoir s'il ne serait pas opportun d'attirer l'attention du ministère du Travail sur l'erreur commise relativement à cette augmentation qui fut annoncée dans la *Gazette officielle de Québec* le 28 décembre 1940.

Les membres du local 249 de l'Union internationale des travailleurs en chaussures, au cours de la première séance de l'année 1941, sous la présidence temporaire de M. Roméo Talbot, et tenue vendredi, le 10 courant, ont résolu par un vote unanime de faire valoir leurs objections dans la période des 30 jours avant la mise en vigueur du décret confirmant l'augmentation, d'après les termes publiés dans la *Gazette officielle de Québec*.

C'est à la suite des remarques du représentant international, M. Charles McKercher, que cette résolution fut prise.

Vendredi, le 24 courant, commence une série d'assemblées ouvertes à tous les cordonniers.

ECHOS DES TROIS-RIVIERES

Installation des officiers du Local 136

Plusieurs officiers du conseil des métiers ont assisté à l'installation des officiers du local 136 de la pulpe et du sulphite, du moulin de la St. Lawrence Paper, mardi dernier à la Salle du conseil des métiers.

M. F. Grenier, président sortant de charge fit l'ouverture de l'assemblée et invita M. J.-B. Arsenault, président du Conseil à présider la cérémonie. Après quelques explications de M. Arsenault, M. Emile Lajoie, secrétaire du conseil et représentant du district pour la Fédération Américaine du Travail, fut appelé à faire prêter le serment d'office aux nouveaux élus; après quoi il les félicita tous, et remit le siège présidentiel à M. J.-T. Joly, le nouveau président élu qui continua les délibérations, assisté des vice-présidents, MM. W. Porteous et M. J.-A. Vallée. Les autres officiers présents étaient MM. A. Lacoursière, secrétaire; Léo Joly, trésorier; Jos. Proulx, secrétaire-financier; A. Léveillé et A. Marchand, auditeurs; E. Robichaud, garde intérieur, L. Turcotte, garde extérieure.

M. J.-T. Joly dit qu'il avait rencontré ces jours derniers le surintendant de l'industrie qui lui demanda de faire un appel en faveur de l'effort de guerre de notre pays en achetant des coupons d'épargne, de guerre. Il ajouta que nos intérêts étaient en jeu et que nous devions les défendre.

M. J.-B. Arsenault, président du Conseil provincial des Unions dans les moulins à papier et vice-président de la Fédération provinciale a passé en revue quelques-unes des activités des unions à travers la province, et dans notre ville. Il déclara que les ouvriers organisés sont tous frères et que l'on devrait s'entendre et marcher la main dans la main partout et toujours.

MM. Roland Grenier et Luc Bergeron officiers du Conseil des métiers ont aussi adressé la parole, et se sont appliqués à démontrer les avantages d'appartenir à l'union internationale.

COUR SUPREME

"Qu'est-ce que la Cour Suprême." demande une maîtresse d'école à un élève?" "C'est celle que l'on fait à une vieille femme."

TABAC A CIGARETTES

ST REGIS

DOUX ET DE QUALITE

Un produit de

L. O. GROTHÉ.

Limitée

Emploi et chômage des jeunes travailleurs

Suite — IV

En Australie, la Conférence de juillet 1939 a recommandé que les gouvernements des Etats élaborent des mesures législatives en vue de porter l'âge minimum de fin de scolarité obligatoire en 15 ans, en trois étapes au moins de quatre mois chacune à partir du 1er juillet 1940. Tous les membres de la Conférence, à l'exception du représentant du Queensland, se sont prononcés en faveur de cette recommandation. Une autre résolution a invité les gouvernements du Commonwealth, de la Nouvelle-Galles du Sud et du Victoria à interdire l'emploi dans les fabriques de garçons et filles de moins de 15 ans. En outre, par des bourses et d'autres mesures d'assistance, on encourage les jeunes gens ayant dépassé l'âge de fin de scolarité à continuer leurs études ou à suivre des cours professionnels, et des classes spéciales ont été organisées pour ceux qui sont chômeurs. Enfin, des associations de jeunes citoyens (Young Citizens' Associations), créées sous les auspices du gouvernement, sont chargées d'assurer notamment des possibilités d'instruction professionnelle et générale et d'utilisation des loisirs aux chômeurs de l'un et l'autre sexes âgés de 14 à 21 ans.

En Belgique, un fort mouvement s'est dessiné en faveur de l'élévation de l'âge de fin de scolarité obligatoire, mais aucune mesure n'a encore été prise à cette fin. Les adolescents qui ont dépassé l'âge de fin de scolarité et qui n'ont pas trouvé d'emploi convenable peuvent être tenus, en vertu d'un arrêté royal du 31 juillet 1935, de suivre pendant deux ans les cours d'une école primaire, technique, professionnelle ou ménagère; une loi du 10 août 1939 a prorogé cette disposition jusqu'au 1er septembre 1941. En outre, des mesures ont été prises en vue d'encourager les jeunes chômeurs possédant les aptitudes nécessaires, à fréquenter des écoles secondaires ou des écoles techniques au delà de l'âge de la scolarité obligatoire.

Aux Etats-Unis, la loi fédérale du 24 octobre 1938 sur les normes de travail équitables dispose que, dans le commerce entre les Etats, nul ne peut expédier des marchandises produites dans un établissement où des travailleurs enfants ont été "exploités"; aux termes de la loi, il y a exploitation de travailleurs enfants lorsqu'on emploie dans une entreprise des enfants âgés de moins de 16 ans ou, s'il s'agit de professions dangereuses, de moins de 18 ans. En janvier 1938, l'âge minimum de fin de scolarité obligatoire était fixé en règle générale à 18 ans dans sept Etats, 17 ans dans sept autres, 16 ans dans trente-et-un, auxquels il faut ajouter le district de Columbia, 15 ans dans un et enfin 14 ans dans deux. En outre, après avoir fréquenté l'école de plein exercice, les jeunes gens peuvent être tenus de suivre les cours complémentaires jusqu'à l'âge de 16 ans dans quatorze Etats, 17 ans dans deux autres et 18 ans dans dix, auxquels il faut ajouter deux Etats encore, où l'application de ce système dépend d'une décision de l'autorité locale. Cependant, depuis quelques années, on a tendance à exiger la fréquentation d'une école de plein exercice jusqu'à 16 ou 18 ans, plutôt que d'étendre l'obligation de suivre des cours complémentaires. Quelques Etats exigent expressément des jeunes chômeurs qu'ils continuent à fréquenter une école de plein exercice ou à suivre un enseignement complémentaire.

En Finlande, on s'est efforcé, par un perfectionnement de l'enseignement complémentaire, d'obvier aux difficultés qu'éprouvent les jeunes gens du fait qu'ils ne peuvent pas prendre d'emploi à l'expiration de la période de scolarité obligatoire, en raison des dispositions des lois de protection sociale.

En France, une loi du 8 août 1939 a porté de 13 à 14 ans l'âge de la fin de la scolarité obligatoire.

En Grande-Bretagne, une loi avait élevé cet âge à 15 ans, à dater du 1er septembre 1939, les enfants pouvant toutefois être dispensés de cette obligation s'ils trouvent un emploi qu'il est de leur intérêt d'accepter; l'entrée en vigueur de cette mesure a été ajournée en raison de la guerre. On encourage les enfants à rester à l'école jusqu'à ce qu'ils soient pourvus d'un emploi convenable, et une collaboration étroite s'est établie entre les autorités scolaires, les autorités compétentes en matière de placement et les institutions d'assurance-chômage. Des mesures ont été également prises pour encourager les jeunes gens qui possèdent des aptitudes nécessaires à continuer leurs études dans des écoles secondaires ou techniques lors-

qu'ils ont dépassé l'âge de scolarité obligatoire; aussi l'enseignement secondaire s'est-il développé de façon remarquable et le nombre des jeunes gens qui poursuivent leurs études après achèvement de la période de scolarité obligatoire a-t-il très sensiblement augmenté. Un système de cours a été institué à l'intention des jeunes chômeurs de l'un et l'autre sexes, mais les centres créés à cet effet ont été fermés au début de la guerre et ils ne seront rouverts que dans les régions où les autorités scolaires locales le demanderont.

En Irlande, où l'âge minimum de fin de scolarité est fixé à 14 ans, l'obligation scolaire peut être prolongée dans chacun des divers districts jusqu'à l'âge de 16 ans et, dans certaines professions déterminées, les apprentis peuvent être astreints à suivre des cours complémentaires jusqu'à 18 ans. En outre, la collaboration des autorités scolaires avec les autorités compétentes en matière de placement et les institutions d'assurance-chômage a été établie par une disposition légale qui ordonne aux directeurs des écoles primaires de communiquer aux bureaux locaux de placement la liste des élèves approchant de l'âge de fin de scolarité. Des commissions d'enseignement professionnel, créées dans toutes les régions du pays, sont chargées d'assurer l'organisation et le fonctionnement d'un système approprié d'enseignement complémentaire, et des bourses sont accordées aux jeunes gens qui possèdent les aptitudes nécessaires afin de leur permettre de fréquenter des écoles secondaires ou techniques.

En Norvège, des cours complémentaires peuvent être organisés dans les régions rurales. Lorsque de tels cours existent, les enfants sont astreints à les fréquenter pendant la première année qui suit la fin du cycle d'études primaires. En dehors de ce cas, la fréquentation des cours complémentaires et des établissements d'enseignement technique est facultative. En fait, plusieurs centaines de cours de diverses espèces ont été organisés en 1936-1937, en particulier des cours de formation professionnelle selon les directives établies par le conseil d'orientation professionnelle. De plus, le gouvernement accorde des subventions pour des cours du soir destinés aux jeunes chômeurs des régions rurales, pour les bourses en faveur des anciens élèves des établissements d'enseignement secondaire et des collèges populaires, ainsi que pour des cours spéciaux destinés aux instituteurs des écoles primaires et aux élèves des écoles normales qui n'ont pas encore achevé leurs études.

En Suède, les enfants sortant de l'école primaire sont tenus de suivre certains cours complémentaires et cette obligation peut leur être imposée jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 18 ans. Les jeunes gens employés dans l'artisanat, l'industrie et le commerce peuvent être également astreints à fréquenter les écoles d'apprentissage ouvertes par les autorités locales.

En Suisse, une loi adoptée le 24 juin 1938 fixe l'âge minimum d'admission au travail à 15 ans, en ne prévoyant qu'un petit nombre de dérogations secondaires. L'âge minimum de fin de scolarité obligatoire est fixé à 15 ans au minimum dans cinq cantons, qui groupent environ 40 pour cent de la population totale du pays. Des bourses sont accordées à des jeunes gens doués afin de leur permettre de fréquenter des écoles secondaires ou techniques et les jeunes chômeurs ont la possibilité de suivre les cours complémentaires. Le gouvernement suisse fait remarquer que, grâce à l'étroite collaboration des autorités scolaires et des institutions qui s'occupent d'orientation professionnelle et de placement, le nombre des jeunes chômeurs est très faible.

Dans l'Union Sud-Africaine, l'âge minimum de fin de scolarité obligatoire est fixé selon les provinces à 15 ou 16 ans, ou à l'achèvement des cycles d'études correspondants (standard VII ou standard VII). En outre, tous les services gouvernementaux compétents en matière d'assistance sociale et d'enseignement ont pour principe d'encourager les jeunes gens possédant les aptitudes nécessaires à fréquenter des écoles secondaires ou des établissements d'enseignements technique; la loi prévoit l'exonération des droits d'inscription.

Des données sur l'organisation de l'enseignement professionnel dans un grand nombre de pays ont été publiées dans le rapport destiné à servir de base de discussion à la Conférence internationale du Travail de 1938. Depuis la publication de

INSTALLATION DES OFFICIERS DE LA LOGE SAINTE-MARIE

La première séance de l'année, de la Loge Sainte-Marie, de la Fraternité des wagonniers d'Amérique, tenue vendredi dernier, sous la présidence du confrère Zotiue Marsan, a été consacrée à l'étude de divers projets pour l'avenir et le bien-être des membres de cette grande fraternité. Le président fit ses souhaits de bonne année aux 1800 membres de la Loge.

Le secrétaire, Alcide Montpétit, fit part, à l'assistance, d'une invitation du Conseil des Métiers et du Travail, ainsi que de la Fédération provinciale du Travail, d'assister à une grande réception qui sera faite à Sir Walter Citrine, secrétaire général des unions anglaises, de passage à Montréal, lundi le 20 courant, en la salle du marché Saint-Jacques, angle Amherst et Ontario, laquelle fut bien accueillie et le secrétaire a été autorisé d'afficher cette réception dans les divers départements des usines Angus.

M. Aldéric Bertrand, trésorier, présenta son rapport annuel qui montre un surplus de plusieurs milliers de dollars.

Le président Marsan a nommé les confrères Hector Dubuc et Hector Tassé aux postes de gardien et sentinelle.

L'installation des officiers fut présidée par M. Alfred Mathieu, ancien président. L'assemblée s'ajourna au 24 courant.

ce rapport, de nouveaux progrès ont été réalisés. En Allemagne, en France et au Japon, la fréquentation de cours professionnels a été rendue obligatoire dans certains cas tandis que d'autres mesures ont été adoptées en Allemagne, au Brésil, au Chili, en Chine, en Colombie, en Estonie, aux Etats-Unis, en France en Hongrie, aux Indes, aux Indes néerlandaises, en Pologne, en Suède, en Suisse et en U.R.S.S.

Mais les conjonctures de ces dernières années ont placé au premier plan un problème d'une autre nature. Pendant la période de reprise, et plus encore pendant la période de réarmement qui a précédé immédiatement la guerre, on a constaté simultanément l'existence d'une demande très forte et toujours croissante de travailleurs qualifiés dans certaines branches d'activité et celle d'un chômage très prononcé. Force a été, cependant, de reconnaître que cette situation — rendue particulièrement critique du fait que, d'une part, l'offre avait été réduite par la crise et par l'entrée de nombreux jeunes travailleurs dans des emplois sans avenir et que, d'autre part, la demande avait été accrue par le développement rapide des besoins de certaines industries — comportait un problème qui n'était nullement passager, mais bien permanent et même inévitable dans tout milieu soumis aux lois du progrès. En effet, les perfectionnements techniques et les réorganisations administratives entraînent constamment le licenciement de travailleurs qui ont cessé d'être utiles dans leur ancien emploi et qui ont besoin d'une aide pour s'adapter à de nouvelles professions en voie d'expansion. Certains de ces travailleurs sont relativement âgés; leur situation pose un problème spécial, que nous n'avons pas à examiner dans le présent article. Mais, dans la mesure où il s'agit de travailleurs appartenant aux jeunes classes, le remède à appliquer est de les former ou de les rééduquer en vue d'un nouvel emploi.

La Conférence a pleinement reconnu cette nécessité et, dans sa recommandation de 1935, elle a suggéré que, pour les jeunes chômeurs entre 18 et 25 ans, des centres de préparation professionnelle comprenant des cours d'enseignement général soient organisés, ajoutant que les programmes de ces centres devraient comprendre, à côté de cours pratiques, un enseignement général d'intérêt professionnel et culturel.

Au cours des années qui se sont écoulées depuis cette session de la Conférence il n'est que bien peu des mesures suggérées dans la recommandation de 1935 qui aient reçu une application aussi large que celles qui concernent la rééducation professionnelle des chômeurs. Il faut ajouter que, tandis que certaines des mesures indiquées ci-après visent spécialement les chômeurs d'autres groupes d'âge.

En Allemagne, des mesures d'une grande portée ont été adoptées en vue de la rééducation des personnes qui ne peuvent plus trouver de travail dans leur profession.

En Australie, on a pris un ensemble de mesures en vertu desquelles les stagiaires reçoivent un supplément de salaire jusqu'au moment où ils ont terminé leur préparation professionnelle, tandis que, d'au-

INDEX DES UNIONS LABOR DIRECTORY

CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL DE MONTREAL — MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL. — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month — s'assemble les premier et troisième jeudis de chaque mois, à la salle de l'Assistance Publique, 458, rue LaGauchetière Est. Président, Raoul Trépanier, 1153, rue Saint-Denis, Tél. L.A. 2502; secrétaire-correspondant — corresponding secretary, J.-E. Gariépy, 11, rue Saint-Paul Ouest, Tél. L.A. 5361; vice-présidents, Edouard Larose, Chambre 10, Monument National, Tél. L.A. 5754, J.-M. Shannon, 405, rue Champ-de-Mars, Tél. BEL 1182.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL. — To promote the interests of Allied Union Label (which can be had in French or English). The following organizations comprise Council: The Typographical Union No. 176; Jacques-Cartier Typographical Union No. 145; Printing Pressmen and Assistants' Union No. 52; Brotherhood of Bookbinders and Bindery Women's Union No. 91; Photo-Engravers' Union No. 9; Stereotypers and Electrotypers' Union No. 33; Associate member: Amalgamated Lithographers of America No. 27; President, W. Forrost; vice-president, C. Arpin; Recording Secretary, Georges Brunelle; Secretary-Treasurer, James Philip, Room 103, 686 Notre Dame St. W. Tel. MA. 7489. Executive: John Moore, J. A. Ardouin and John Kelly. Auditors: J. A. Ricard, James Singleton, J. A. Ardouin. Council meets second Tuesday of each month at 909 St. Lawrence Blvd.

UNION TYPOGRAPHIQUE JACQUES-CARTIER No 145. S'assemble le 1er samedi du mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1070, rue Berri. Président, Charles Couto, 2058, rue St-Antoine, Tél. FI. 4227; secrétaire-trésorier, Chs. E. Chalfour, 7430, Christophé-Colomb, tél DO. 3771.

TYPOGRAPHICAL UNION No. 176 — Meets first Sunday of each month at the Windsor Hotel. Raymond M. Bennett, President, 337 Melrose Avenue, Verdun; James Philip, Secretary-Treasurer, Room 103, 686 Notre Dame W.; Business hours: 9:00 a.m. to 5 p.m.; Saturday, 9:00 a.m. to 1:00 p.m.; MA. 7489.

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHAPELLIERS-MENUSIERS D'AMERIQUE. — MONTREAL DISTRICT OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA.—Président, Esdras Secours; vice-président, P. Doucet; trésorier, E. Lanthier; secrétaire, Edouard Larose; gardien, Zénon Primeau; agents d'affaires, Ed. Toussaint et E. Bernier.

Assemblée chaque mercredi, à 8hr, du soir au Monument National, chambre 10.

U. L. 134, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 11, C.-J. Raymond, secrétaire.

U. L. 178, s'assemble tous les 1er et 3e jeudis de chaque mois, au Monument National, chambre 10, Jos. Remy, secrétaire, 8813, rue Henri-Julien.

U. L. 1127, s'assemble tous les 2e et 4e lundis, au Monument National, ch. 10, Eudore Primeau, secrétaire, 161-4e Ave., Verdun.

U. L. 1244, s'assemble tous les 2e et 4e jeudis, à 904, Ste-Catherine ouest, H. H. Sarter, secrétaire, 2282, Oxford Ave., N. D. G.

U. L. 1360, s'assemble tous les 1er et 3e lundis, à 4030, Notre-Dame ouest, H. Martin, secrétaire, 2545, rue Claude, Verdun.

U. L. 1375, s'assemble tous les lundis, à 168-lère Avenue, Lachine, Harris Daoust, secrétaire, 159, 1re avenue, Lachine.

U. L. 1558, s'assemble les 2e et 4e vendredis, à 1631, rue Léonard, Charles Thibault, secrétaire, 2435, rue Orléans.

Membres Associés, ce Local s'assemble le 2e mardi, au Monument National, chambre 11.

UNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS DE MONTREAL, Local 790, Association des Employés de Tramways électriques et de chauffeurs d'autobus d'Amérique — Montreal Tramways Employees' Union, Local 790, Amalgamated Association of Street, Electric Railway and Motor Coach Employees of America, — Quartiers généraux. — Headquarters, 1153 St-Denis, tél. LA. 2503. Officiers—Officers: Elphège Beaudoin président; J.-G. Gagnon, vice-président; O.-A. Neveu, sec.-financier; Raoul Trépanier, agent d'affaires; Alberto Brodeur, trésorier; Joseph Barbusch, secrétaire-correspondant; W. Latour, sentinelle. Le Local se réunit le 2e mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1070 Berri, et l'exécutif le lundi précédant l'assemblée régulière, à 1153, rue Saint-Denis.

FRATERNITE DES PEINTRES DECORATEURS ET TAPISSIERS D'AMERIQUE. — Local 349. — S'assemble le 2e et 4e lundis du mois au 1331-A est, rue Ste-Catherine. Président, Jules Boulet, 1471 Champlain; vice-président, C.-A. Mondor, 4227, rue Mentana; secrétaire-correspondant, Didier Joyal, 2046 De Lasalle Tél. CH. 7260; trésorier, L.-P. Boisselle, 4562, rue Marquette; secrétaire-financier, Raoul Gervais, 4266 Marquette; conducteur, A. Goudreau, 9078-B est, rue Notre-Dame; Auditeurs: Arthur Boismenu 4621 Colindale; Ernest Désève 6633 St-Dominique; A. Chevalier, 2427 Jeanne d'Arc; gardien, Jos. Girard, 815, rue Saint-André; Agent d'affaires, Edgar Gilbert, bureau 909 Saint-Laurent, chambre 22, Tél. LA. 6361.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE, Local 249. — Boot & Shoe Workers' Union. — S'assemble tous les vendredis soirs à 1331-A est, rue Ste-Catherine. Président, Henri Beiland, 6772 blvd. Saint-Laurent; 1er vice-président, R. Talbot, 1849, Marie-Anne E.; 2e vice-président, Delphis Jodoin, 1760, rue Panet; secrétaire-archiviste et correspondant, N. Gervais, 2112 Wolfe; secrétaire financier, trésorier et agent d'affaires, Chs. McKereher, 1331-A Ste-Catherine E., CH. 6511, privé CL. 7125, assistant agent d'affaires, Lionel Thibault, 4070 Papineau, AM. 7092; sentinelle, Phyllis Leclair, 1438 Amherst. L'exécutif s'assemble le 1er et 3e mercredi du mois, à 1331-A, rue Ste-Catherine Est. Président, Jos. Giroux, 2607 Dorion; vice-président, Mile Edna Tremblay, 1055 Visitation; secrétaire, Jos. Beauregard, 1508 Beaudry.

tre part, une formation professionnelle est organisée pour les branches suivantes: métiers de techniciens, commerce, agriculture, sylviculture et mines. Les dépenses sont supportées conjointement par le Commonwealth et les Etats, le premier ayant accordé à cet effet des subventions s'élevant à 400.000 livres.

(à suivre)

Au Conseil des Métiers et du Travail de Montréal

Le Conseil des Métiers et du Travail a procédé à la nomination de ses officiers, au cours de sa première séance de l'année, sous la présidence de Raoul Trépanier, assisté du vice-président J.-M. Shannon.

Des créances des locaux 49 des chapeliers, 52 des pressiers, 111 des machinistes, 234 des wagonniers, 292 des plombiers, 455 des barbiers et 606 des wagon-



RAOUL TREPANIER

niers ont été reçues, accréditant 25 nouveaux délégués.

A la suite de l'acceptation des créances susdites, le président fit part de la mort du délégué Jean Brazeau, de l'union des employés de tramways. Une minute de silence fut observée.

Dans son rapport, l'exécutif recommanda avec regret que la démission à ce Conseil de l'union locale 134 des charpentiers-menuisiers soit acceptée.

Il va sans dire que ce fut une surprise pour les délégués et une vive discussion s'engagea sur cette recommandation entre les délégués Belland, Tremblay, Fournier, Jodoin, Vaillancourt. Le président Trépanier, en fermant la discussion, dit qu'il regrettait amèrement l'attitude prise par l'union des charpentiers dans les circonstances, ajoutant que cette action les re-



J.-E. GARIÉPY

garde et que le Conseil ne peut retenir personne de force. En démocratie, la majorité gouverne. Finalement, la démission fut acceptée.

Le secrétaire J.-E. Gariépy rapporta qu'à la suggestion de M. Tom Moore, président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, l'exécutif du Conseil avait résolu de préparer une réception à Sir Walter Citrine, secrétaire général du Congrès des unions ouvrières britanniques, laquelle aura lieu au cours d'une assemblée publique, lundi, le 20 courant, en la salle du marché Saint-Jacques.

La Fédération provinciale du Travail, par l'entremise de son secrétaire, Marcel Franço, avise le Conseil qu'elle soumettra son mémoire annuel au Cabinet provincial, vers le 27 janvier, et elle invite le Conseil des Métiers et du Travail à se faire représenter. Les délégués J.-E. Gariépy, Edouard Desormiers et Henri Vaillancourt ont été choisis à cet effet.

Le Conseil procéda ensuite à la nomination des officiers. M. Ben. Drolet, chroniqueur du *Monde Ouvrier* et un vétérinaire du Travail Organisé, fut invité à présider la nomination à la présidence. Le confrère

Drolet se rendit à cette demande et fit des remarques judicieuses. Le président Raoul Trépanier, étant le seul candidat mis en nomination, fut déclaré élu pour un sixième mandat.

Le président élu continua à présider la nomination pour les autres positions.

Il y aura contestation à la vice-présidence, par trois candidats : Claude Jodoin, J.-M. Shannon et Paul Fournier.

Les autres officiers élus par acclamation sont : F. Moore, secrétaire-archiviste anglais, pour la 13e fois ; J.-A. Belland, secrétaire-archiviste français, pour son 29e mandat ; J.-E. Gariépy, secrétaire-correspondant ; Edouard Desormiers, secrétaire-financier ; J.-P. Corriveau, trésorier ; Henri Vaillancourt, statisticien ; Frank Giroux, guide ; André Brière, sentinelle ; Jos. Giroux, J.-C. Germain et Georges Duchaine, vérificateurs.

Comité des lettres de créances : élus : Onésime Renaud, Emile Fagnant, Hugh Corrigan, T. Brûlé et Hector Desrochers.

Comité des affaires municipales : Claude Jodoin, J.-E. Gariépy, Hugh Corrigan, élus.

Comité d'organisation : J.-E. Gariépy, Jack Lenger, Claude Jodoin, Frank Griffard, Lionel Thibault, Armand Ouellette, Hugh Corrigan, A. Cadotte, Emile Fagnant, élus.

Il y aura donc, à la première séance de février, tombant le 16, élections pour le comité exécutif et pour le comité de la Fête du Travail.

Les candidats au comité exécutif sont : C. Jodoin, Alcide Montpetit, Elphège Beaudoin, Emile Fagnant, F. Griffard, Paul Fournier, Ed. Desormiers, Frank Giroux, P.-J. Ryan, Karl Trolsaas, J.-E. Gariépy, Henri Vaillancourt (9 à élire).

Comité de la Fête du Travail : J.-C. Germain, Lionel Thibault, J.-E. Gariépy, H. Corrigan, Jos. Giroux, A. Gravel, D. Bibault, Hector Marchand, Jack Lenger, A. Cadotte, Armand Ouellette, et Emile Fagnant (9 à élire).

Le Conseil a décidé de se faire représenter par 8 délégués au banquet offert à M. J.-G. Winant, président du Bureau international du Travail, samedi, le 25 janvier, en l'hôtel Windsor.

Le président salua la présence d'une nombreuse délégation des travailleurs de l'industrie du câble d'acier, lesquels sont à jeter les bases d'une solide organisation pour améliorer leurs conditions de travail et hausser leurs salaires qui paraissent dérisoires.

LES OUVRIERS DE LA ST. LAWRENCE PAPER S'AFFILIENT A LA FEDERATION PROVINCIALE

Les membres du local 234 de la Fraternité Internationale des papetiers du moulin de la Saint Lawrence Paper Co. ont adopté une résolution pour s'affilier à la Fédération provinciale du travail de Québec.

Les membres ont décidé de leur affiliation à la Fédération après que MM. Arsenaud et Lajoie eurent démontré la force de ce corps, et le bien que peuvent en retirer les ouvriers organisés dans notre province de Québec. "Il n'y a pas de raison, a déclaré M. Arsenaud qui est vice-président de la Fédération, "que cet organisme ne compte pas dans ses rangs soixante mille travailleurs car le nombre des ouvriers organisés dans la province de Québec dépasse de beaucoup ce nombre".

Les membres du local 234 ont adopté cette importante attitude à leur assemblée régulière, tenue hier dans la salle du Conseil des métiers, sous la direction de son nouveau président M. Carl Faler, assisté du vice-prés. M. Wesley McLellan, et des autres officiers : MM. Jeffrey Genest, secrétaire-trésorier ; E. Sullivan, secrétaire-correspondant ; Jos. Eudes, trésorier ; Maurice Landry, garde. Ces officiers prêtèrent le serment d'office devant plusieurs officiers du Conseil des métiers et du travail, notamment MM. J.-B. Arsenaud, Emile Lajoie, M. Masterjohn, A. Duval, Victor Vallée et Lucien Bergeron. Plusieurs autres unions étaient représentées à cette cérémonie d'installation. Parmi ces représentants on remarquait MM. Emile Simard, A.-J. Vallée, Jos. Proulx, A. Lacoursière, etc. C'est M. Wesley McLellan qui fut appelé à ouvrir l'assemblée.

M. A. Duval représentant du district pour le journal "Le Monde ouvrier" fit un appel en faveur de cet organe dévoué aux intérêts de la classe ouvrière de notre province.

Allocations familiales

Ce qui paraît équivoque, imprévu et pour le moins étonnant, c'est que l'étude des conditions selon lesquelles les allocations familiales ont été distribuées et administrées a convaincu l'élément ouvrier syndiqué de ce pays que ces allocations, envisagées au point de vue strictement économique, ne sont pas aussi recommandables qu'on serait porté à le croire en certains milieux européens, par exemple, et par certaines catégories d'Américains et de Canadiens.

Aux conventions de 1938 et de 1939 le Conseil du Travail du district de Toronto a présenté une résolution en faveur de l'établissement en Canada d'un système d'allocations familiales. Le Congrès a, chaque fois, ajourné sa décision jusqu'à ce qu'il ait étudié davantage cette question.

La *Revue Internationale du Travail* a publié, dans son édition du mois d'avril 1940, un article de l'Organisation Internationale du Travail exposant succinctement l'expansion récente du système obligatoire d'allocations familiales. C'est en France qu'il a d'abord été établi sur une grande échelle durant la guerre 1914-18, à dessein de remédier à une situation provisoire. Puis, la France et d'autres pays l'ont adopté comme moyen d'atteindre deux fins :

1. L'accroissement rapide de la population; et
2. Prévenir l'augmentation des salaires en proportion des charges de famille.

Ce qui fait que le système n'a pas été appliqué aux ouvriers industriels seulement mais qu'on l'a étendu à plusieurs autres classes, par exemple aux petits patrons, aux boutiquiers, aux agriculteurs, etc. En Nouvelle-Galles du Sud et en Nouvelle-Zélande, on a plutôt cherché à établir une méthode d'assurance du revenu familial; mais, en pratique, c'est là un bonus sur le salaire normal fixé par des tribunaux d'arbitrage obligatoire. Les obligations de famille ne se mesurent point au nombre d'enfants à charge seulement, et c'est le point faible de cette manière de compenser les charges familiales. Dans les pays où existe l'allocation familiale la tendance est à proportionner le salaire normal aux besoins du célibataire, et de le supplémenter proportionnellement au nombre d'enfants.

Il y a quelques années, lorsque se propagea, principalement dans la province de Québec, l'idée d'introduire ce système en Canada, votre Exécutif appuya les conclusions des oeuvres sociales à l'encontre de ce projet.

L'examen de l'effet des allocations familiales là où elles existent ne démontre pas qu'elles sont avantageuses aux travailleurs en général. Votre Exécutif est donc d'avis contraire à la susdite résolution, et il recommande au Congrès de s'opposer à l'établissement des allocations familiales en Canada.

LA FORCE PHYSIQUE DANS LE VIEUX QUÉBEC



JULIEN DESCHAMPS

Né à Beauharnois en 1817, Julien Deschamps était un homme fort à l'esprit combattif. Les récits touchant sa vigueur physique sont venus d'aussi loin que des champs aurifères de Californie.

Attaqué un jour par un taureau furieux, Deschamps refusa de fuir et, se plantant fermement sur le sol, fit face au taureau, saisit l'animal par les cornes et le précipita sur le sol. Une autre fois, il porta chez un voisin, à dix arpents de distance, un lourd crible qu'il fallait habituellement lever à trois ou quatre hommes. En une autre circonstance, enfin, pour montrer son agilité, il sauta et laissa l'empreinte de son talon sur un plafond à dix pieds de hauteur.



Même dans le bon vieux temps — comme aujourd'hui — le gin de Kuyper était le grand favori.

10 ONCES \$1.05 26 ONCES \$2.40 40 ONCES \$3.45

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de John de Kuyper & Son, Distillateurs, Rotterdam, Hollande.

1F-41

GIN de KUYPER
MAISON FONDÉE EN 1695

Le chômage chez les ouvriers syndiqués

Chômage, ici, a le sens d'activité nulle, d'inactivité forcée et provoquée par des causes d'ordre économique. Les ouvriers qui exercent un autre métier que le leur ou qui sont malades ne sont pas comptés au nombre des chômeurs. Sont exclus de cette statistique les syndicats ouvriers mêlés à un conflit du travail. Vu que le nombre des syndicats varie d'un mois à l'autre, ce qui a pour effet d'entraîner une variation des effectifs qui forment la base des pourcentages du chômage, il est bien entendu que cette statistique ne s'applique qu'aux organisations ouvrières recensées.

Le mouvement favorable chez les travailleurs syndiqués qui débuta à la fin de février 1940 s'est continué en septembre, même si le changement en regard d'août ne fut guère prononcé. Des données couvrant le mois ici envisagé furent transmises au ministère du Travail par 1,990 syndicats comptant un effectif total de 261,247 membres, dont 11,625 ou 4,4% se trouvaient sans emploi à la fin du mois, contre un pourcentage de 5,2% en août. Ce pourcentage de septembre est le plus bas qui ait été enregistré pour un mois quelconque depuis septembre 1929. On notait un gain considérable en regard de septembre 1939, alors que le pourcentage du chômage était de 9,1%. L'augmentation d'offres d'emploi de 2,4%, signalée par les syndicats d'Alberta, constituait le plus important changement provincial en regard d'août. Cette avance était surtout due à un relèvement dans les charbonnages.

En Nouvelle-Ecosse, au Québec et dans l'Ontario, les changements en regard d'août, bien qu'indiquant une tendance favorable, n'étaient encore que très légers.

Les syndicats du Manitoba, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique ne signalaient que des contractions fractionnaires d'emplois disponibles, et ceux du Nouveau-Brunswick le même pourcentage qu'en août.

Comparativement aux données de septembre 1939, les syndicats de la Nouvelle-Ecosse, de Québec et de l'Ontario indiquaient un relèvement considérable du volume d'offres d'emploi au cours du mois

envisagé, la majorité des métiers et des industries participant à cette amélioration.

On notait aussi un relèvement assez prononcé d'activité en Colombie britannique ainsi qu'une certaine amélioration au Nouveau-Brunswick et dans l'Alberta. Cependant, au Manitoba et en Saskatchewan, on affichait une légère contraction d'activité en regard de septembre 1939, surtout parmi les travailleurs de chemins de fer.

Chaque mois une statistique du chômage chez les ouvriers syndiqués est préparée séparément pour la ville principale de chaque province, sauf dans le cas de l'île du Prince-Edouard. Parmi ces villes, Halifax afficha sous le rapport des placements un gain de plus de 4% pour septembre en regard du mois précédent. St-Jean et Montréal indiquaient un gain d'environ 2%.

La tendance était également favorable à Toronto, Edmonton et Vancouver, bien que les changements constatés, par rapport à août, fussent inférieurs à 1%. Par contre, Winnipeg et Regina accusaient un léger fléchissement d'activité.

Par comparaison avec septembre 1939, les ouvriers syndiqués de Halifax furent beaucoup plus occupés durant le mois ici envisagé et ceux de Montréal étaient dans une situation beaucoup plus avantageuse.

Toronto et Vancouver signalèrent aussi une notable expansion du volume d'emplois disponibles. Les syndicats d'Edmonton et de Saint-Jean affichèrent une tendance à la hausse du volume d'emploi, quoique le relèvement y fut moins marqué. Un léger fléchissement fut constaté à Winnipeg. Quant à Regina, la tendance était quelque peu défavorable, quoique les changements notés, par rapport à septembre 1939, fussent presque négligeables.

ACCIDENTS DU TRAVAIL MORTELS AU CANADA DURANT LE TROISIEME TRIMESTRE DE 1940

Les accidents mortels du travail — comprenant les maladies professionnelles assimilées aux accidents par les commissions d'indemnisation, etc... ainsi que les accidents mortels dont furent victimes des personnes dans l'exécution de travaux se rattachant à leur emploi normal — se sont totalisés, selon la statistique du ministère compétent, à 309 durant le troisième trimestre de 1940, dont 104 en juillet, 121 en août et 84 en septembre. Pendant le troisième trimestre de 1939, le nombre des accidents mortels a été de 273.

Des statistiques trimestrielles couvrant les accidents mortels de l'année apparaissent dans la "Gazette du Travail" de mai, août et novembre de la même année. La liste complémentaire d'accidents du travail signalés trop tard pour être inclus dans les rapports couvrant les périodes durant lesquelles ils sont survenus, comprend un décès en 1939 et 13 accidents mortels pour le premier semestre de 1940.

Dans ces rapports, les accidents mortels du travail sont notés le jour où ils se produisent, et les maladies professionnelles le jour du décès de la victime.

Les données sur ces accidents ont été fournies par les commissions provinciales d'indemnisation des accidentés, la Commission des chemins de fer du Canada et d'autres organismes publics, ainsi que par les correspondants de la "Gazette du Travail". Des renseignements concernant les accidents sont également puisés dans les journaux.

Classifiés par groupes industriels, les accidents mortels du travail durant le deuxième trimestre de 1940 se répartissent comme suit: agriculture, 48; exploitations forestières, 32; pêche et piégeage, 8; mines, hauts-fourneaux et carrières, 33; industries manufacturières, 31; industries du bâtiment, 67; éclairage et énergie électrique, 5; services de transport et d'utilité publique, 56; commerce, 10; service 19.

Des accidents survenus dans l'industrie minière, 18 eurent lieu dans le groupe des mines métalliques, 7 dans celui des charbonnages, 4 dans celui des minéraux non métalliques et des carrières, et 4 dans celui des matériaux de construction.

Dans les industries manufacturières, les accidents mortels enregistrent la répartition suivante: comestibles d'origine végétale, boissons et tabac, 2; comestibles d'origine animale, 3; sciage et rabotage, 8; pulpe, papier et produits du papier, 2; le fer l'acier et leurs produits, 6; produits des minéraux non métalliques, 3; textiles et vêtements, 2; cuir et fourrures, 1; produits métalliques non ferreux, 3.

FEU JEAN BRAZEAU

Nous sommes au regret d'annoncer la mort du confrère Jean Brazeau, survenue le 14 janvier dernier, à l'hôpital Notre-Dame. Le confrère Brazeau avait été victime d'un accident survenu le 22 novembre dernier, alors qu'il était à son service régulier aux remises Mont-Royal.

Le confrère Brazeau était représentant des employés des remises au Local 790 de l'Union des employés de tramways. Il était membre de l'exécutif de ce Local depuis décembre 1933. C'était un travail-



JEAN BRAZEAU

leur dévoué et estimé de ses confrères de travail.

Il laisse pour pleurer sa perte son épouse, née Yvette Dompierre, ses quatre enfants: Madeleine, Marcel, Jacques et Normand; son père et sa mère, M. et Mme Eugène Brazeau.

Les funérailles ont eu lieu ce matin, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. L'Union était représentée par plusieurs officiers et membres.

A son épouse éplorée de même qu'aux membres de sa famille, le *Monde Ouvrier* offre ses plus sincères condoléances.

COME, SEE and HEAR

The Great British Labor Leader

SIR WALTER CITRINE

General Secretary, British Trades Union Congress

at a

Mass Meeting which will be held at

ST. JAMES MARKET HALL

MONDAY, JANUARY 20th, 1941

AT 8.30 P.M.

It is the duty of every trade unionist to come and bring a friend.

INCREASE FOR 4,400 EMBROIDERY WORKERS IN THE UNITED STATES

An order directing payment of at least 37½ cents an hour to workers engaged in the making of embroidery was issued by Colonel Philip B. Fleming, Administrator of the Wage and Hour Division, U. S. Department of Labor. The order goes into effect January 27, 1941.

Some 4,400 of the 14,250 embroidery workers employed in establishments doing embroidery, binding and trimming will receive hourly wage rate increases under this order. These figures do not include many workers doing embroidery work in their homes in the production of goods for interstate commerce, who are also covered by the wage order.

The definition of the embroideries industry to which the order applies is:

"For the purpose of this order the term 'embroideries industry' means: The production of all kinds of hand and machine-made embroideries and ornamental stitchings, including, but not by way of limitation, tucking, shirring, smocking, hemstitching, hand ralling, fagoting, bonnaz embroidery, applique, crochet beading, and drawing, machine drawing, rhinestone trimming, sequin trimming, spangle trimming, eyelets, passementerie, pleating, the application of rhinestone and nail-heads, Schiffli embroidery and laces, burnt-out laces and velvets, Swiss hand loom machine embroidery, thread splitting, embroidery thread cutting, scallop cutting, lace cutting, lace making-up, of embroidered yard goods, straight cutting of embroidery and cutting out of embroidery, embroidery trimmings, bindings, pipings, and emblems; provided, however, that (1) the foregoing when produced or performed by a manufacturer of a garment, fabric or other article for use on such garment, fabric or other article, and (2) the manufacture of covered buttons and buckles, shall not be included."

The definition of the Embroideries Industry covers all occupations in the industry which are necessary to the production of the embroideries specified in the definition including clerical, maintenance, shipping and selling occupations

"Only the production of separate embroidery establishments is covered by the definition," Colonel Fleming explained. "Not covered are embroideries produced or performed by a manufacturer of a garment, fabric or other article for use on such garment, fabric, or other article." As an illustration, when a manufacturer of infants' and children's outerwear has embroidery work done by his own employees, such embroidery is not covered by the definition. If, however, he has the work done by a separate embroidery manufacturer that production is included under the Embroideries Industry definition. The manufacture of covered buttons and buckles is excluded from this definition because it is included in the Apparel Wage Order."

The 37½ cent minimum wage was recommended by a committee, under the chairmanship of Max Meyer of New York, which investigated the economic and competitive conditions in this branch of the needlework industry.

The wage order requires posting of a notice embodying its terms in all covered establishments.

A MINIMUM WAGE ORDER FOR HOTEL EMPLOYEES IN NEW YORK STATE

A directory minimum wage order for women and minors employed in hotels in New York State, which may be made mandatory after a public hearing after it has been in effect for three months, took effect November 25th, providing that employers must keep employment records and give statements to employees along with payment of wages. No provision is made for apprenticeship or learner's rate and a special licence must be obtained to pay handicapped workers less than the ordinary minimum. No deductions may be made except as authorized by statute. Employers are to supply uniforms and keep them in order unless an arrangement is made with non-residential service employees to care for them for a fixed sum. Gratuities are not to be counted as wages.

Part-time rates at 3 cents an hour above the regular minimum rates are provided for those working 24 hours a week or less and the minimum weekly pay is to be for 24 hours at this higher rate. Non-residential employees reporting for duty at the beginning of the workshift must be paid for at least 3 hours and waiting time is to be paid for. The rate for all overtime beyond 45 hours a week is time and a half. An additional sum is payable to non-residential employees for days on which the spread of hours exceeds 1 or there is more than one interval off duty.

The wage rates vary according to the number of meals provided each day. For employees who do not live in, the lowest hourly rates are for service employees. There are slightly higher rates for chambermaids and bathmaids with "all other employees" receiving the highest fixed minimum. Establishments outside New York City are given until March 3, 1942, to adjust their rates for the two first named classes to those payable immediately in New York City. For all non-residential employees rates are fixed for New York City until March 2, 1941, after which date they rise to the regular minimum under the order. Establishments outside the city have another year, that is until March 3, 1942, within which to come into line with the New York City rate.

For residential employees the rates are uniform throughout the state except that outside the city employers have until March 3, 1942, to reach the minimum.

The provisions for resort hotels are generally similar except that rates are lower than for regular establishments.

INVARIABLY

Science Prof: "What happens when a body is immersed in water?"
Good: "The telephone rings."

MAYBE

Margaret: "Is it true it's bad luck to have a black cat following you?"
Mabel: "Depends on whether you are a man or a mouse."

WHERE TO GO ON SUNDAYS

Sign on Dance Hall: Good, clean dancing every night except Sunday.

Let Us Face the Facts!

The Workers Should Know Them.

By BERNARD ROSE, K.C.

Britain and its dominions are at death grips with the foulest armed conspiracy that was ever conceived and organized, to brutally enslave mankind.

The Motherland was the first to bear the full brunt of the murderous onslaught of the victorious and vengeful nazis, following the fall of France. No one of its several dominions was in a position to offer immediate aid. Proudly, defiantly, and indomitably, the besieged people of the Island, without heroics or self pity, girded themselves for the battle with a pitiless, resourceful, and determined foe.

There was no whining or repining on the part of the men and women of Britain. They stolidly prepared to stand up to Hitler be the consequences what they may. The Fuehrer prepared for and was determined to embark upon a campaign of slaughter and enslavement.

Not only was Germany armed to the highest degree in a military sense but had perfected and was operating the world's greatest propaganda machine. Aircraft, tanks, armored cars, and millions of soldiers were the open evidence of preparedness and overwhelming strength; propaganda, domestic and foreign, was the covert and insidious means to undermine the morale of the enemy. What happened in the invaded countries showed how little the nazi German could be trusted. German agents stopped at nothing. Consular and diplomatic officials used their offices, privileges, and immunities to carry out their nefarious designs. They subsidized and encouraged groups of traitors in the countries to which they were accredited. Evidence of this was made available, following, not only departmental but special investigations.

The nazi octopus has fastened on and keeps in its filthy clutches several of the most enlightened European nations. Thousands of splendid and unoffending citizens in the conquered countries were deliberately murdered by Hun crucifiers of humanity. No respect was shown for age or sex. The robotized nazi airmen slew without discrimination. They were taught, that to kill as many of the enemy as possible was a duty and would earn them the thanks of the chief nazi murderers. They must be hard; they must be cruel; they must be entirely without pity or sympathy. Such is the frightful gospel of the leading men (?) of the "New Order." What an order! To carry it out millions must be slain and hundreds of millions enslaved in order that their nazi masters live lives of luxury and dissoluteness.

One can now visualize what would have happened to Britain, had the first nazi attacks been successful, and one of the world's greatest and proudest nations ground under the nazi jackboot. The inhabitants of Britain would have been treated as the people of the invaded countries are. What a plight to contemplate for the living descendants of the martyrs who have made Britain what it is today! The people of the Island had no alternative but to accept the nazi challenge. Their way of life and future was threatened as never before in their long and glorious history.

Britons are not made to be slaves. They are taught and brought up to be tolerant. There is no more determined champion of justice and fair play anywhere in the world than the intelligent British workman. The organized toilers in Britain have on numerous occasions manifested their indignation, and given material help when their sympathies were aroused on behalf of the weak and defenceless. The insignificant few who profess to prefer the communist conception of society are not representative of the British working class. Singularly enough, the average Englishman is peace minded. He wants to be let alone. It is only when he is threatened by a bully that he figuratively takes off his coat, rolls up his sleeves and fights till he knocks his opponent out or is himself beaten. With all his faults he respects the other sex and loves children. He is an essentially home loving individual. We can thus understand, why in this war, knowing that everything he holds dear is at stake, that he squares up to the foe and will not give up until the enemy is beaten to his knees.

He derisively laughs at the nazi attempts to influence him by propaganda, having for its purpose, the creating of division and dissension between the different groups and classes. Be he a belted earl or a humble hard working dweller in a crowded urban district, he takes pride in his birth and status as a free born Englishman or Britisher. He neither oppresses nor seeks to oppress. He holds in the highest admiration the great men of his race and is prepared to follow wherever they lead. He cannot understand, why presumably intelligent men should allow themselves to become the dupes and victims of the Hitlers, Stalins, and Mussolinis. Why should they sacrifice their lives and have their countries laid in ruins to satisfy the mad lust for power and territory of a fuehrer or duce.

He believes in responsible and representative government. He stands agast at the very suggestion that the bourgeoisie and wealthy members of society should be physically liquidated. He at all times relies on constitutional means to secure needed reforms. He is prepared to admit, that nature has not endowed all men with like abilities and talents, and that distinctions, because of such abilities and talents cause no real prejudice to the ordinary normal citizen, who can exercise his civil and political rights, as well as enjoy the opportunities open to those who aspire to office or professional eminence.

Originality, enterprise and initiative are encouraged and commended in democratic lands. The German, Italian, and Russian worker is ever in fear of his immediate superior. Woe to him, who incurs the displeasure or ill will of the official in charge.

For all practical purpose there is only one employer in Russia, Germany and Italy — the State. I am aware that private industry is still carried on in the two last of these, but industry is so rigorously controlled and regimented, that it might for all productive purposes be state owned and supervised. In the totalitarian countries, democratic and uncontrolled unions are not allowed to function. The worker is a virtual slave. In Germany, there is an army of parasitic officials who live abundantly off the fruits of other men's labors. They are laws unto themselves and the workers have no redress against them. And that is the "New Order," that Hitler, the arch fiend in human form is strenuously seeking to impose upon a distraught world.

Hitler has sedulously inculcated the pernicious racial superstition, that the Germans are the world's greatest race destined to rule the world.

Tried As By Fire

By DR. CHARLES STELZLE

Criticism is fair and legitimate. But criticism should be constructive as well as destructive. Most any fool can see the badness and the weakness in men and organizations. Faults are always glaring. But it takes a wise man to see the good in others. True criticism does not necessarily mean merely pointing out weaknesses. It should also include the discovery of virtue.

When the average man — on the outside — thinks of organized labor, his mind reverts to acts of lawlessness committed by certain so-called "leaders" of trade unions. When he thinks of corporations, he recalls the acts of shame done in the name of "big" business. When he thinks of the church, he flings at it the unrighteous actions of a handful of men in history or those in present day life.

There is no organization in existence which is entirely free of those who secretly violate the fine principles of the organization of which they are members. If they are charged with acts of lawlessness or disloyalty they try to justify their actions upon a purely legal basis, even going so far as to stand trial in the courts of law, and very frequently the case is dismissed for lack of evidence or because however unfaithful they may have been to the standards of the organization which they represent, their action was not contrary to the law. Ordinarily, such men are finally given their just deserts and are properly disposed of. Unfortunately, meanwhile, the whole body of the membership involved is condemned in the estimation of the public, and it bears the penalty which should have been visited upon the guilty person alone.

Just now organized labor is in the crucible. It has been there before, because there is no way in which the character of those who apply for membership can be fairly tested — and, it is assumed, they have become members of the union for self-protection. Often disreputable men are placed in the labor union by interested persons for the purpose of disrupting it. But even in such cases, when the union is compelled to pass through the fire, it never fails to come out cleaner and purer. That is what a crucible is for. The hotter the fire the purer the gold. A fair discussion of the alleged evils in the labor union is sure to result in the revelation of the good that's in it, and the pointing out of its weakness will develop its points of strength. For the men of labor are no fools, and they are ready to clean their own house when that seems necessary.

I have had occasion to discuss the biological and anthropological fictions, taught by the "kept" scientists and racial experts of the Third Reich. No one outside, and a good many inside, take any stock in the manufactured racial data of the nazi authorities on race and culture.

One look at the forbidding countenance of that human abortion, propaganda Minister Goebbels, is enough to indicate, that neither his immediate or remote ancestors were even decent monkeys. Yet, this vile thing and nazi thug refers to men and women whose shoes he is not fit to blacken in the most vituperative terms. He and his associates in blood spilling and murder, want to defeat and take possession of the territories and resources of the greatest and grandest of empires.

Slowly, surely, and successfully, the democracies were climbing the social and economic heights to higher and better things. The goal of the democracies — "A better distribution of freedom, security, equality and opportunity" — would have been shortly reached but for the dictators. Hitler, Stalin, and Mussolini will not for an instant accept the democratic thesis of: "freedom, security, equality and opportunity." To them these basic principles of government and human well-being are anathema.

Those who advocate them in the totalitarian slave compounds are regarded as counter revolutionary, and dangerous to the State and promptly liquidated.

There will be no peace, freedom, or security, for millions of fine, upstanding and tolerant Christian men and women until the tentacles of the nazi octopus are chopped off its vile body, the invaded countries released, and the valiant fighting democracies allowed to shape their own lives.

If the sun of democracy is to continue to shine in this darkened totalitarian world, and finally emerge full orb from the nazi clouds, democrats throughout the world must unite as never before, to secure an overwhelming victory over the men and nations, who wage war against the institutions and principles that are the very fabric of our democratic and Christian civilization.

The trio of totalitarian bandits must be made to bite the dust. The great American people, led by a nobly inspired leader and world statesman, must throw in their lot with the bravely battling citizens of the British Commonwealth of Nations. The United States alone would be no match for a gloating and vindictive nazi overlord.

Isolationism is defeatism, whether it be the cult of an individual or a nation.

Only in world wide democratic unity can that strength be massed, that will make the free nations invincible and unconquerable.

It is indeed fortunate, that the English speaking democracies have great and inspiring leaders who, "facing the facts," have not hesitated to tell their fellow citizens, that they must be prepared to make every needed sacrifice if the flag of Right and Justice is to continue unfurled and the black ensign of might and cruelty buried in the dust.

In their agony and hour of trial, the mutely suffering workers in the invaded countries look hopefully for their liberation from nazi and fascist tyranny, to the freedom loving toilers in the British Commonwealth and the United States. Life would not be worth living in a totalitarian world!

Buanderie - IMPERIAL - Laundry & SUPPLY CO.

TEINTURIERS — NETTOYEURS DYERS AND CLEANERS
Excellent service de blanchissage Superior Laundry Service

Lavage de famille à prix modérés

Family Washing at Popular Prices

Téléphonez FALKIRK 1179
1471, RUE PARTHENAIS

Call FALKIRK 1179
1471 PARTHENAIS STREET

Roosevelt Bids Dictators Do Their Worst

His Address to Congress Breathes Defiance. — Smites Appeasers and Defeatists. — Proclaims Democratic Truths and Principles.

By BERNARD ROSE, K.C.

That the people of the United States will not let Democracy be slain by the dragon of dictatorship, was declared in ringing tones by President Roosevelt in his forthright message to Congress. He defied the dictators. He laid down what he believed should be the policy of his country. He reaffirmed the basic principles of democracy. He did not hesitate, to not only verbally castigate the bandits who have overrun Europe, but enunciate what he thought should be the purpose of a democracy in all that relates to human welfare. His programme for democracy is sounder and more easily put into practical effect, than anything suggested by the exponents of communism or the proponents of nazism.

What he said should convince every intelligent person, that the American way of life is far superior to anything that can be offered by Hitler, Stalin or Mussolini. As he emphasized: "There is nothing mysterious about the foundations of a healthy and strong democracy." He enumerated the basic things expected of the American system. They are few and simple. What he demands for his people should and can be demanded for those who live in the Dominion.

He did not discuss in involved language the tenets of Marxism, or the economic, social, and racial illusions of the befuddled nazis; but dealt in simple terms with what vitally concerns the average worker by hand or brain, who is dependent upon his labor for sustenance.

He asked for: "Equality of opportunity for youth and for others. Jobs for those who can work. Security for those who need it. The ending of special privileges for the few. The preservation of civil liberties for all. The enjoyment of the fruits of scientific progress in a wider and constantly rising standard of living." This is not only a sensible, but a timely declaration of the principles that should constitute the goal of all who are interested in human welfare. It is a guide for the statesmen of the democracies of the world. It does not require a Gestapo or Ogpu to be put into effect. Goodwill and co-operation are all that is required.

The citizen of a democratic nation has a just claim upon industry or government for an opportunity to labor. There is far too much skill and labor unemployed and going to waste even in the democracies. Those who seek and can work should be found employment. Why should men of any age be denied the opportunity of augmenting through their labor, skill, or service, the wealth of the nation? Civil liberties are abridged or lost, when demagogues or dictators influence youth and the discontented or unemployed element to enroll under their banners. What happens when demagogues get control of the machinery of government, has been strikingly and frightfully exemplified in communist Russia, nazi Germany, and fascist Italy.

Liberties, civil or political, once lost are hard to regain. The communist, nazi, and fascist vested interests resort to every means to hold on to their powers, privileges, and property. The American citizen is a political prince compared with the abjectly subservient totalitarian worker.

Foul mouthed Goebbels and chief assassin Hitler may revile the democracies and their leaders, but no intelligent worker in the United States or the Dominion, would want to exchange his civil and political rights for what Stalin, Hitler, and Mussolini could offer in exchange.

The victims of nazi aggression show no disposition to embrace their conquerors or follow the German way of life; they prefer their own or what prevails in the English speaking countries.

Even the most loyal Canadian will agree with the President that: "Many subjects connected with our social economy call for immediate improvement." What these improvements should be, has been suggested by reformers, labor leaders, members of Parliament and philanthropic citizens who think in terms of human well being.

It is essential, that a better understanding be encouraged between those who employ and their employees. Fair wages, reasonable hours, continuous employment, and social consideration for those who earn a livelihood is what makes for national contentment and prosperity. The workers can, if they exert themselves, very materially improve their economic position without prejudice to the fair employer. The laws and regulations adopted and enforced by governments, governing employer-employee relations are testimony to a broader social outlook and better appreciation of economic equity.

It must be evident, to those who read or listened to Mr. Roosevelt's heartening broadcast, that he is convinced, that only in a democratic world can man live his own life. To guarantee and extend the borders of democracy, the President has served notice on the dictators that the American people, true to their history and traditions, will exert every effort, and spend freely of their vast wealth, in order, that all men and women may enjoy that liberty, happiness and security to which they have a God given right.

HALIFAX TRADE UNIONISTS CO-OPERATE IN EMERGENCY SERVICES

The people of Halifax are preparing for any eventuality as a result of the war. Through the Civilian Emergency Organization of the Red Cross, plans are being made to meet emergencies and in these activities members of the international trade union movement are participating. At a recent meeting, George A. Smith, President of the Halifax Trades and Labor Council and Chairman of the skilled Trades Division of Civilian

Emergency Organization, reviewing the nature of the services being planned, stated that flying squads of mechanics would stand ready to make rapid and emergency repairs on buildings to be used as emergency hospitals, public shelters and other requirements.

While voicing the hope that there would be no need for such services, Dr. S. H. Prince, Chairman of the C.E.O., cited circumstances which might arise in a part of the importance of Halifax. He emphasised, however, that the public would "rest easier", knowing that well-defined plans had been made to meet all eventualities.

Beauharnois Paper Mill Workers Secure Agreement

The Board of Conciliation and Investigation appointed to consider the differences between the Howard Smith Paper Company and the employees of the Beauharnois Division, members of Local No. 225, International Brotherhood of Paper Makers, rendered its decision on November 21st. The Board expressed pleasure at being able to report to the Minister of Labor that the parties concerned had arrived at a mutual agreement in which the Board had concurred. The Board also expressed its appreciation to the officials of the Company and complimented the representatives of the employees for the spirit of co-operation they had shown throughout the entire proceedings.

Arising out of the Board's decision an agreement has been signed on behalf of the company by Mr. H. S. Spencer, Manager, and by J. A. D'Aoust, Vice-President of the International Brotherhood of Paper Makers and Frank Verth, on behalf of the local union. The agreement, which is to run for at least one year, provides for recognition of Local No. 225 and is similar to that already covering the Company's Cornwall Division. It further provides for: adjustments in rates out of line with schedules in other similar

mills; raising the minimum rates for male and female workers; a general increase of two cents per hour for all workers; that holidays with pay be given during the standard holiday season to employees on hourly rates who have eighteen months or more of continuous service.

Other provisions of the new pact cover adjustment of complaints and grievances of members of the union; mutual interest and welfare; general system; apprentices; overtime rates; and general working conditions.

An official report was made of the agreement at a regular meeting of the local union held on Sunday, November 24th, and general satisfaction was expressed by the members.

The members of the conciliation board were: Mr. Paul Mercier, Judge of the Circuit Court of Quebec, Chairman; J. A. McLelland, representing the workers; and Paul E. Dufresnes, representing the employers. Mr. H. S. Spencer, Manager of the Beauharnois Division and Mr. R. Ross, represented the interests of the Company, while J. A. D'Aoust, Vice-President of the International Brotherhood of Paper Makers, and Organizer Reynolds represented the interests of the local union.

SAFEGUARDING MANPOWER FOR GREATER PRODUCTION

In a memorandum issued this week to industrial executives throughout Ontario, R. B. Morley, general manager of the Industrial Accident Prevention Associations, quoted the following comments on the safeguarding of manpower for greater production made recently by an official of the United States department of labor at a national safety congress:

"In comparison with this colossal undertaking for the safety of civilization," said the speaker, referring to the war, "any effort to save the lives and limbs of a few thousand human beings may to the superficial mind seem trivial or picaresque. In reality, the reverse is true. Never has there been more urgent need for safety action than now.

"Wars today are won or lost in the factories. Planes, tanks and guns are factory products. Lost man-hours in the factory may mean lost battles in the field. Aircraft on order cannot repel enemy bombers. Unfinished tanks are no protection against a mechanized invading force. They are effective only when actually on hand and ready for action. These vital implements for defence are fashioned out of raw materials by human hands skilled in craftsmanship and trained in production methods.

"To summarize in a single sentence: If we are to be assured of prompt and continuous delivery of essential weapons of defence, we must not only train new workers and retrain older workers, but we must restrain accidents, which fritter away our supply of skilled hands producing these weapons."

The application of such policies of industrial accident prevention is of vital importance to Canada's war effort.

STRATFORD BARBERS INCREASE MEMBERSHIP

Recent organization activities carried on by Stratford Local No. 136, of the Journeymen Barbers' International Union have netted a considerable increase in membership. General Vice-President "Pat" Regan, visited the City and, assisted by officers of the local union and the Trades and Labor Council, conducted a mass meeting at which several new members were secured. Following this, a canvass of the various shops was made resulting in a further number making application for membership.

While in the City Vice-President Regan initiated a campaign to organize the employees of beauty parlors and this is being continued with the hope of establishing a local covering this branch of the trade in the near future.

FAVORS MOULDERS' SUGGESTION

Call Conference Without Delay. — Canadian Locals Must Consolidate.

Montreal, January 7, 1941.

Editor, *Labor World*.

Sir: I read the lettres published in recent issues suggesting that a Canadian conference of Moulders locals be organized to discuss matters of interest to foundry workers in the Dominion. The majority of foundry workers are engaged on war work.

Rates and conditions should be uniform throughout the country. There should be no price cutting by foundry employees. The Government has thousands of officials looking after its interests; so have the employers. But who is advising and helping the foundry and other war supply employees?

Not only the Moulders but all the crafts should have Canadian conferences. The pattern makers, machinists, aircraft employees, and the scores of other industries engaged in war work, have a large number of workers who should be organized and thus able to better protect their interests when dealing with employers and governments. As one of your correspondents pointed out, a conference could employ experts and skilled counsel to represent and advise them. Why should the foundry worker, machinist, pattern worker, and other mechanics, be expected to understand the increasing number of orders in council and the numerous regulations drafted by the several government departments? If the trade union movement took a leaf out of the employers' book, it would employ or retain sympathetic lawyers who could act as counsel, organizers, and publicity directors. Governments and business executives are accustomed to dealing with lawyers and other experts and listen to them with respect. In this regard we are much too conservative.

The union is a business organization, and to succeed, must adopt business practices. Never was the time more opportune than the present, to build up and strengthen the international labor movement. Holding Canadian conferences would make it more powerful both during and after war.

Since the moulders is one of the oldest organizations in the movement, it is fitting that it should take the lead in calling and organizing a Canadian conference which should be permanent. Bob Menary, whose name was mentioned in the communications from your correspondents, is held in high regard by his fellow workers. Anything he suggests is in the best interests of his own organization and the movement.

Now's the time for action! I would certainly urge Mr. Menary and his friends to get busy on this conference suggestion immediately.

JOE WILLIAMS.

Unemployment In Trades Unions

At the close of October returns were tabulated from 1,971 trade union organizations, with a combined membership of 262,922 persons, of whom 13,136 or a percentage of 5% were reported as unemployed, contrasted with percentages of 4.4% in September and 9% at the end of October 1939. While the volume of work afforded trade union members during the month under review declined slightly from that registered in the preceding month, the October unemployment percentage was the lowest reported since the corresponding month of 1928.

The October decline was due largely to reduced activity among building tradesmen and steam railway employees and was the first decrease in employment since February.

British Columbia unions indicated that slightly better conditions prevailed during October than those reported in September, the returns reflecting increased activity, especially unions registered a nominal gain in work afforded owing to improvement in coal mining, while Nova Scotia union reports reflected a fractional gain only. Nominal increases in unemployment were manifested in returns received from New Brunswick and Quebec unions.

Ontario members reported a moderate employment decline due largely to reduced activity among building tradesmen, wood workers and steam railway employees.

Employment reductions among Manitoba members were small, being mainly due to some contraction among garment workers. Moderate reductions among Saskatchewan unions were reported. These resulted from reduced activity for steam railway employees.

Comparison of the reports received for the month under review with those received in October 1939 indicated that substantial gains for coal miners and increased activity among iron and steel tradesmen accounted for the marked advance in employment for Nova Scotia members.

Pronounced expansion in the employment volume also was indicated by Quebec reports, increased activity for building tradesmen and substantial employment recovery in the iron and steel trades being largely responsible for the advancement in that province over the situation reported in October 1939.

Improvement among iron and steel tradesmen contributed largely to the noteworthy gains reported by Ontario members over October a year ago.

In British Columbia the gains were also noteworthy, many of the trades participating in these.

New Brunswick and Saskatchewan unions reported a slightly better situation. Members in Manitoba indicated a tendency towards reduced activity on a moderate scale, while Alberta reports reflected fractional recessions only.

War Contracts

All contracts awarded by the Department of Munitions and Supply are subject to labour conditions for the protection of the workpeople concerned.

In the case of building and construction contracts, the labour conditions included fair wages schedules based on the rates current in the particular districts where the work is being performed, and provide that the working hours shall not exceed eight per day and forty-four per week.

In the case of contracts for the manufacture and overhaul of aircraft, the labour conditions include one scale of minimum wage rates which has been approved for all work of this nature undertaken in Eastern Canada (Ontario, Quebec and the Maritimes), and a separate and higher scale for all such contracts undertaken in Western Canada (comprising the area from Fort William to the Pacific Coast). These contracts are subject also to a working of not more than 48 hours, division being made that any necessary and authorized overtime

work shall be paid at a rate of not less than one and one-half times the regular rate.

Contracts for shipbuilding and repair are all subject to labour conditions including fair wages schedules based on the rates current in the district where the work is being executed. Provision is made for the observance of working hours of not more than 48 per week and for a wage rate of not less than on and half times the regular rate for any overtime that is necessary and authorized by the Dominion Government inspector in the plant.

Canadian Rail Traffic Continues Upward Way

Canadian railway traffic recorded marked improvement in the week of November 23, it was announced today.

Carloadings advanced from 81.8 in the preceding week to 93.9, a gain of nearly 15 per cent. Total traffic during the first 47 weeks this year was 2,535,000 cars, against 2,313,000 in the same period last year. — Labor.

FROM OUR READERS

Del Rosa, Calif., U.S.A., Jan. 8, 1941
Editor, The Labor World:

I note, in his article on "Democratic Principles Basic," in your issue of January 4th, Dr. Charles Stelezle's remark: "And by 'freedom' we mean the right to work, to live, and to grow, so long as one does not interfere with the rights of others. 'We the people' are the beginning and end of our Democratic Institutions."

To fully attain to that goal, the people of each country will need to come to understand the basic elements of equal freedom for mentally responsible, physically capable of self-support, adult human beings. They include hour-for-hour exchange of the non-gift services which normal adults render one another. Also recognizing the individual's act of production as the natural source of true ownership titles.

Equal Freedom would automatically lead to all normal adults being workers in the broad sense of serving others with hand and brain in varying proportions, in return for being thus served by others an equal duration to the service they rendered those others. That would result in business establishments being ordinarily both owned and operated, managed, by those regularly working in them, each establishment by its own workers.

Equal Freedom involves all recognizing all normal adults as having the same basic rights and responsibilities as each other, which include freedom of movement and both transient and citizen residence throught the world.

Equal Freedom would naturally lead to a gradual adjusting of local production and of trade routes to what was naturally most satisfactory to all the workers involved, both as producers and as consumers. The resources of the whole earth would be open to the beneficial use of the people of the whole earth.

Then the natural differences of aptitudes and tastes would enrich human life and make for greater beneficialness of exchange of services between persons. Natural differences in persons would help give the zest to life which comes from beneficial variety.

When all acquire the equal freedom attitude, any then remaining practices preventing equal freedom will in due course be mutually abandoned as a hindrance to the fully satisfying balanced life of which human beings are naturally capable. Then true friendship will become world-wide and a feeling of friendliness will be strong in the routine and special relations of persons to each other. Then culture will be able to flower in harmony with a joyous attitude to life.

Sincerely,

Vaughn Bachman Brokaw

National Housing Act Loans

According to an announcement made recently by the Honourable J. L. Isley, Minister of Finance, National Housing Act loans approved in November 1940 numbered 400 and aggregated \$1,221,252.00. All loans were to finance single family dwellings.

This increase now brings total National Housing Act approvals to above \$65,000,000.00, and the number of housing units provided for to 19,287.

New applications received continue to exceed the number received last year. In November 1940, these numbered 330 against 319 in the corresponding month in 1939.

Of the 400 dwelling units financed in November 1940, approximately 27% were financed by loans of \$2,500.00 or less, 56% by loans of \$3,000.00 or less and 75% by loans of \$3,500.00 or less.

The number of small 90% loans approved to finance dwellings valued at \$2,500.00 or less was 59, and the average loan for the month was \$3,053.00.

LE MONDE OUVRIER

Rédigé en collaboration

MARCEL FRANCO

Secrétaire de la Rédaction

BEN. DROLET

Gérant de la circulation

Le seul journal ouvrier bilingue au Canada



Membre de la Presse ouvrière internationale d'Amérique

THE LABOR WORLD

Canada's Only Labor Bilingual Paper

Imprimé par l'Imprimerie Mercantile, Limitée, 11, rue Saint-Paul Ouest, Montréal

Téléphone: PLateau 8451

GERARD TRUDEL
AVOCAT

Edifice Aldred, MONTREAL

MONARCH GAS RANGES

Made by

Canadians

for

Canadian Homes



Bevin Sends Aid Plea to American Workers

New York, N. Y. — An appeal to American workers to help check "the brutal barbarism" of the Nazis planes and other war materials for Great Britain was sent to Matthew Woll, vice president of the American Federation of Labor, by Ernest Bevin, Minister of Labor and National Service in the British War Cabinet.

Conveying the thanks of British labor for the promise of support given by the American Labor Committee to Aid British Labor sponsored by the League for Human Rights, Freedom and Democracy, of which Mr. Woll is president, Mr. Bevin said:

"Victory can be brought much nearer and the brutal barbarism of the Nazis checked if American workers appreciate how essential it is to speed up production now. Each day's increased effort will shorten the struggle day by day."

Mr. Woll announced that the League was mobilizing the assistance of 100 national and international unions. "We of organized labor have two important functions to perform," Mr. Woll said. "One, to make of this country and 'arsenal of democracy,' as the President put it; two, to rally American workers to give every possible aid to the British workers who, together with the rest of the civilian population, are suffering greater atrocities and tragedies than any civilian population has ever suffered in war before."

Mary Anderson Urges Abolition Of Tipping

Chicago, Ill. — Describing tipping as "unwholesome and undemocratic," Mary Anderson, director of the United States Women's Bureau, urged the abolition of this practice in an address before the annual meeting of the American Association for Labor Legislation here.

"We know that irregularity of employment is one of the great hardships that confront all wage earners," she said. "But for workers who rely partly or entirely upon tips for their compensation the problem is uncertain income in many times more serious."

Our Leading Amusement Places
Dans nos Théâtres

PALACE
Second Week
ERROL FLYNN
OLIVIA DeHAVILLAND in
"SANTA FE TRAIL"
Featuring Canada's Own
RAYMOND MASSEY

CAPITOL
PAT O'BRIEN
CONSTANCE BENNETT
"SUBMARINE ZONE"
with JOHN HALLIDAY
Added Feature
"Glamour for Sale"

PRINCESS Theatre
"A Night at Earl Carroll's"
Featuring The Most Beautiful Girls in the World
with KEN MURRAY
LILLIAN CORNELL
Added Feature
"WORLD IN FLAMES"

LOEW'S THEATRE
CLARK GABLE
HEDY LAMARR in
"COMRADE X"
Also the Dionne Quintuplets in
"GROWING UP"

DOMINION BRIDGE CO. LIMITED
Head Office and Works at:
LACHINE, P. Q.
Branch Works:
Amherst Ottawa Toronto
Winnipeg Calgary Vancouver

THE Windsor
ON DOMINION SQUARE

Tél. Lancaster 3858
Salon de Fleurs St-Denis
1590, rue SAINT-DENIS
(Edifice du Théâtre St-Denis)
Spécialités:
Bouquets de Noces, Tributs floraux
Escompte de 10% aux lecteurs du
"Monde Ouvrier"
Mme J.-Z. PILON. Rés. HA. 7901

NOW IS THE TIME TO GET A GOVERNMENT JOB as Clerk, Postman, Customs Clerk, Steno, etc. Five Dominion-wide exams held since war began. Free Booklet. M. C. C. Schools Ltd., Toronto 10. Oldest in Canada. No agents.

Molson's
Export Ale

"The Ale"
Your Great-Grandfather Drank